

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(La réponse qui suit, remise au greffier de la Chambre, est imprimée dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

CONTRAT POUR LE TRANSPORT DU COURRIER
DANS L'ÎLE DU CAP-BRETON

Question n° 575—M. Nowlan:

1. Quand a-t-on accordé le dernier contrat pour le transport du courrier de North-Ingonish à Little-Bras-d'Or (Île du Cap Breton)?
2. Quel est le montant du contrat et quel en est l'adjudicataire?
3. Y avait-il eu appel de soumissions?
4. Dans le cas de l'affirmative, quels étaient les noms des soumissionnaires et le montant de chaque soumission?

Réponse de l'hon. Hugues Lapointe (ministre des Postes):

1. Le dernier contrat a été autorisé le 16 mai 1956 et devait entrer en vigueur le 1^{er} juillet 1956.
2. Duncan Daniel MacKenzie, au montant annuel de \$6,600.
3. Oui.
4. Duncan Daniel MacKenzie, Bras-d'Or, \$6,600; Malcolm Angus Smith, Bras-d'Or; \$6,960; John McNeil, Bras-d'Or, \$7,000; Donnie Buchanan MacDonald, Cape-North, Victoria, \$7,700; Norman Gordon Morrison, Big-Bras-d'Or, \$7,890; Dan John MacDonald, South-Harbor, Victoria, \$8,000; Horace Rindress MacKenzie, R. R. n° 1, Bras-d'Or, \$8,324; Robert Rogers Robinson, Big-Bras-d'Or, \$8,600; John Montgomery, Jersey-Cove, \$8,800; William Alexander MacKenzie, R. R. n° 1, Bras-d'Or, \$10,000; Canadian National Transportation Ltd., \$10,045; Everett Alexander Crowdis, R. R. n° 1, Bras-d'Or, \$10,200; James Randolph Brown, case postale 338, Sydney-Mines, \$10,955.

[Les crédits suivants ont été adoptés en comité des subsides]:

MINISTÈRE DU REVENU NATIONAL

Société Radio-Canada—

54. Pour pourvoir aux besoins du Service de la radiodiffusion sonore (à concurrence du montant jusqu'ici autorisé par c. 32, S.R.), \$6,250,000.

Service international de radiodiffusion
sur ondes courtes—

55. Entretien et exploitation, y compris l'autorisation de porter au crédit de l'attribution la recette de la location de locaux dans l'édifice de Radio-Canada et à Sackville (Nouveau-Brunswick) à concurrence de \$315,000 et de remployer ce montant aux fins du Service international, \$1,688,925.

56. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, y compris la surveillance, \$228,900.

605. Subvention destinée à combler le déficit d'exploitation prévu du Service de la télévision pour l'année 1956-1957, \$12,000,000.

Service international de radiodiffusion sur ondes courtes—

606. Entretien et exploitation—Crédit supplémentaire, \$42,000.

607. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, y compris la surveillance—Crédit supplémentaire, \$54,151.

MINISTÈRE DES FINANCES

53. Traitements et dépenses du bureau, \$682,450.

117. Contrôleur du Trésor—Administration du bureau central et des bureaux auxiliaires, \$15,270,774.

Exécution de diverses lois et frais de fonctions spéciales—

118. Exécution des lois sur la pension et la retraite, \$516,463.

119. Loi sur les banques—Traitements et dépenses du bureau de l'Inspecteur général des banques, \$31,980.

120. Exécution de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, de la loi sur les prêts commerciaux et professionnels aux anciens combattants, de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche et du programme de financement provisoire des producteurs de céréales des Prairies, \$90,083.

Commission du tarif—

121. Administration, \$91,015.

Dépenses de la Marine royale canadienne—

122. Administration, fonctionnement et entretien, \$931,321.

123. Construction ou acquisition de matériel, \$181,710.

Paiements aux municipalités—

124. Subventions aux municipalités en remplacement d'impôt sur propriétés fédérales—Paiements aux municipalités prévus par la Loi sur les subventions aux municipalités et le Règlement concernant les subventions aux municipalités rurales établi par le décret C.P. 1954-1621 du 28 octobre 1954; et paiements aux municipalités en vertu du décret C.P. 1954-1497, du 6 octobre 1954, à l'égard des frais de services et fournitures médicaux et hospitaliers procurés aux employés fédéraux et autres personnes prévues audit décret, \$7,065,500.

Éventualités et divers—

125. Provision, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, pour diverses dépenses menues et imprévues, y compris l'autorisation de remployer toutes sommes reversées au présent crédit sur d'autres crédits, et rétribution spéciale ou autres récompenses pour inventions ou idées pratiques susceptibles d'améliorer le service, \$1,500,000.

126. Service téléphonique des ministères à Ottawa, \$1,121,000.

127. Somme requise pour combler les pertes afférentes aux devises étrangères reçues en règlement de créances, \$500.

Crédits spéciaux—

128. Provision pour les dépenses de la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada, \$225,500.

129. Provision pour les dépenses de la Commission royale d'enquête sur la télévision et la radiodiffusion, y compris le paiement, nonobstant la Loi sur le service civil, d'honoraires ou d'allocations, que peut autoriser le Conseil du Trésor, à des fonctionnaires, commis ou agents permanents du Service public pour services rendus par eux à la Commission, \$150,000.